

**COMMUNE**  
**DU**  
**BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN  
Tél 04 50 27 50 77  
Fax 04 50 27 54 10  
e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

**Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,**

**Vu** le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

**Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

**Considérant** qu'à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2023, la France commémore le jour anniversaire de l'Armistice signée le 11 novembre 1918 et rend hommage à tous les morts pour la France ;

**Considérant** que pour préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules à proximité de l'église et du Monument aux Morts de la commune ;

**ARRETE:**

Article 1 : La Route de Serraval sera barrée dans les deux sens de circulation et la circulation de tous types de véhicules sera interdite le samedi 11 novembre 2023, de 10h30 à 13h ;

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit à proximité du Monument aux Morts ;

Article 3 : La municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection du public et mettra en place une signalisation appropriée ;

Article 4 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- Service Départemental d'Incendie et Secours de Thônes.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,  
Le vendredi 27 octobre 2023,  
Le Maire,  
Monsieur Franck PACCARD.



Arrêté certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication le **27/10/2023**.

Le Maire  
Monsieur Franck PACCARD.

